



## Comptabilités

Revue d'histoire des comptabilités

4 | 2012

Le vocabulaire et la rhétorique des comptabilités  
médiévales

---

# Vocabulaire et rhétorique des comptabilités médiévales. Éléments de conclusion et d'ouverture

Sylvie Bepoix

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1188>

ISSN : 1775-3554

### Éditeur

IRHIS-UMR 8529

### Référence électronique

Sylvie Bepoix, « Vocabulaire et rhétorique des comptabilités médiévales. Éléments de conclusion et d'ouverture », *Comptabilités* [En ligne], 4 | 2012, mis en ligne le 08 février 2013, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1188>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

---

# *Vocabulaire et rhétorique des comptabilités médiévales. Éléments de conclusion et d'ouverture*

Sylvie Bepoix

---

- 1 Les journées qui se sont déroulées sur les sites de Dijon et Besançon furent riches et fécondes. Elles ont permis, sinon de répondre à toutes les interrogations, au moins d'esquisser maintes pistes au travers de la mise en lumière de l'importance des mots dans la comptabilité, les mots considérés dans leur unicité ou dans leurs associations. Comme l'a si bien dit Patrice Beck dans son introduction, les registres comportent plus de mots que de chiffres et les différentes contributions qui sont présentées ici se veulent un réel témoignage de ce fait.
- 2 L'espace envisagé se révèle fort vaste, le royaume de France y est largement balayé : de la Normandie au nord, au Forez au centre, à la Provence au sud. Le domaine bourguignon bénéficie d'approches diverses : le duché, seul ou en comparaison avec le comté, l'Artois ou encore les comptabilités municipales de Lille. Mais les études ont aussi débordé sur le Luxembourg, la Lorraine et le Portugal.
- 3 Du point de vue chronologique, les études se concentrent essentiellement entre les milieux du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle et les trois exceptions étirent finalement peu la période envisagée : François Duceppe-Lamarre a éclairé le temps légèrement plus précoce de Mahaut d'Artois ; Aude Wirth-Jaillard et Arnaldo Melo ont fait déborder leur analyse sur la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle et sur le début du XVI<sup>e</sup> siècle.
- 4 Cette diversité géographique et cette unité chronologique pouvaient-elles permettre de répondre à la question de l'existence et de la diffusion de modèles ? Elles paraissent en tout cas avoir permis de révéler des tendances.
- 5 Ainsi en est-il des mots désignant les comptes et les hommes qui les réalisent : ils paraissent être issus d'un creuset commun. L'énoncé des qualités et des compétences requises se fait partout avec les mêmes valeurs associées sous forme de scansions

multipliant les termes différents. Mais si le constat est désormais réalisé et si l'explication synonymique apparaît maintenant bien insuffisante, il reste encore à explorer les volontés qui sous-tendent ces choix et cette rhétorique.

- 6 L'organisation générale des registres, sous la forme de parties simples faisant se succéder recettes et dépenses de l'année, connaît assurément une normalisation, adaptée évidemment en fonction des recettes et dépenses considérées. Mais cette standardisation relève-t-elle d'une routine ou d'un figement véritablement orchestré ? Est-ce une volonté ou une facilité ? Cela reste à déterminer tout comme les lieux d'élaboration des modèles.
- 7 Dans les comptabilités municipales de Porto analysées par Arnaldo Melo, les mots se fixent dans une sorte de discours désincarné, dématérialisé ; dans les comptabilités lilloises, Martine Aubry a décelé des signes fonctionnant comme des codes. La période voit la naissance et le développement d'un langage technique propre à la démarche comptable dont il reste, certes, à préciser les rythmes et les modalités d'affirmation.
- 8 Et puis les langues « vernaculaires » s'imposent comme langue du compte : l'usage du français semble une évidence dans les espaces tant bourguignon que normand et il est introduit en Forez ; le monde méridional utilise le provençal et le Portugal le portugais. Dans le domaine français, l'adoption d'une même langue a sans doute favorisé une certaine normalisation des pratiques et la circulation de modèles. Le choix de ces langues s'explique aussi sans doute par leur commodité à rendre compte des réalités qu'il s'agit de décrire et de gérer. Mais il s'agit aussi, et partout semble-t-il, d'un choix éminemment politique : avec ces langues « nationales », les institutions identifient et imposent leur pouvoir.
- 9 C'est donc de la nature même du document comptable dont il a été question et toutes les contributions ont peu ou prou montré que le compte est bien plus qu'un outil de gestion : la normalisation formelle du discours est élaboré dans un but défini, une volonté que l'on retrouve énoncée de diverses manières mais toujours à finalité similaire, à savoir le contrôle social et l'affirmation du pouvoir.
- 10 Les modalités d'écriture participent d'une réelle rhétorique à volonté démonstratrice car les explications données dans les comptabilités lorraines, selon Aude Wirth, sont riches « de phrases qui édictent et conseillent, décrivent et annotent les actions et donc les défendent et les louent ou les blâment et les jugent ». Les comptes de la vicomté de Caen nous dit Denise Angers, sont les chaînes d'un *continuum* : celui de « la mémoire comptable au service de la protection et des intérêts du roi ». Pour Isabelle Theiller, les comptes en Haute Normandie fonctionnent moins comme des instruments de gestion que comme « image la plus fidèle possible du patrimoine ». Tout comme en duché et comté de Bourgogne où Fabienne Couvel et moi-même avons constaté, au travers de textes normatifs telle l'ordonnance portant sur l'organisation des comptabilités et de la Chambre des comptes, l'importance de la transmission et de la mémoire. La comptabilité n'est pas un instrument arithmétique exact mais elle est pléthorique dans ses discours car elle se veut outil de « maintien des droits et des biens du prince ». Olivier Mattéoni évoque en Forez un livre comptable dont la parole est revêtue d'une force symbolique : validée par le contrôle, elle devient un jugement « qui lui donne sa légitimation ». Possédant cette autorité, le compte est un réel document de pouvoir : « instrument d'une politique, il est aussi la justification de cette politique ».
- 11 Et si cette fixation dans la structure du compte, ce figement à but mémoriel n'est pas toujours définitif, si des adaptations se font jour, elles ne touchent à dire vrai que la

marge. Cela relève parfois d'événements conjoncturels comme le nécessaire recours à des receveurs issus de notabilités urbaines à Hyères au début du XV<sup>e</sup> siècle : Laure Hélène Gouffran montre l'implication administrative d'un marchand qui se sent moins soumis aux règles imposées par la Chambre des comptes que les officiers comtaux. Mais il semble que les cas les plus fréquents de modifications, parfois de simples modulations, résultent de changements politiques. François Duceppe-Lamarre évoque un point de rupture entre le règne de Robert II et de sa fille Mahaut d'Artois : l'ordre de présentation se complexifie mais il s'agit plus d'ajouts dans un cadre préexistant et l'idée de continuité mémorielle est toujours là. Tandis que dans le Luxembourg voisin, Jean-Marie Yante montre que l'arrivée du duc de Bourgogne à la tête du duché a essentiellement apporté de la clarté et de la rigueur dans les textes, plus de précisions sur l'état des revenus dans une volonté de normalisation par rapport au domaine bourguignon. Dans le duché même, Sophie Jolivet voit au cours de la décennie 1440 des évolutions notables dans les justifications de dépenses vestimentaires de la recette générale de Philippe le Bon : une plus grande rigueur, une plus grande régularité paraît requise dans le cadre de discours justificatifs toujours plus détaillés. Si évolutions il y a, elles restent majoritairement dans le cadre du même objectif : l'image préservée et justifiée des droits du prince.

- 12 La comptabilité ne se limite donc pas à des entrées et sorties d'argent mais relève bien d'un discours déterminé. Si ce fait a été bien établi au cours de ces journées, reste peut-être encore à préciser les types de discours et les modalités de leur constitution en fonction du temps et de l'espace. Les mots des comptabilités ont encore beaucoup à nous apprendre.